



RISQUES P S Y C H S O C I A U X

Le collège d'experts présidé par Michel Gollac (2011) donne la définition suivante des risques psycho-sociaux (RPS) : « Ce qui fait qu'un risque [...] est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les RPS seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. » Cette définition globalisante place l'Homme au centre du dispositif de travail. Multifactoriels, les RPS échappent à une relation de causalité unique : un danger – un effet.

SOURCE DU DANGER

Issus du rapport d'expertise sur les RPS de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), les facteurs de risque se déclinent selon 6 axes.

NATURE DU DANGER

- EXIGENCES DE TRAVAIL**
 - quantité de travail
 - pression temporelle
 - complexité du travail
 - conciliation vie professionnelle / vie privée
- FACTEURS ÉMOTIONNELS**
 - relation avec le public
 - empathie, contact avec la souffrance
 - fait de devoir cacher ses émotions
 - peur au travail
- AUTONOMIE / MARGES DE MANŒUVRE**
 - autonomie dans l'organisation de son travail
 - prévisibilité
 - utilisation et accroissement des compétences
 - travail répétitif
 - participation, représentation
- RAPPORTS SOCIAUX / RELATIONS DE TRAVAIL**
 - coopération, soutien (Karasek)
 - conflit, harcèlement
 - reconnaissance
 - clarté, pilotage du changement
- CONFLITS DE VALEURS**
 - conflits éthiques
 - qualité empêchée
- INSÉCURITÉ DE L'EMPLOI**
 - sécurité de l'emploi et du salaire
 - soutenabilité du travail

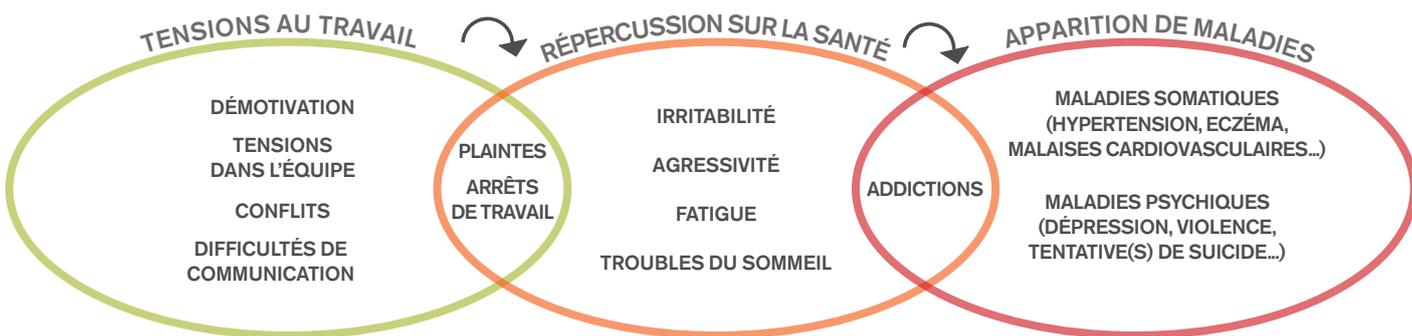


**Facteurs de risque peu nombreux
Possibilité d'agir**




**Conjonction de plusieurs facteurs de
risque - Impossibilité d'agir**

Ces six sources de dangers ont des répercussions sur la santé psychologique et physique et impactent aussi bien la vie professionnelle que la vie personnelle :





Journées nationales de prévention 2017

RISQUES P S Y C H S O C I A U X

IDENTIFIER LE DANGER

L'identification des 6 sources de dangers se fait habituellement par un questionnaire. En fonction des résultats, les dangers identifiés seront retranscrits dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) afin de trouver des solutions adaptées.

SE PROTÉGER DU DANGER

Certains facteurs permettent de contrebalancer les difficultés ressenties au travail comme le soutien de son équipe et de son supérieur hiérarchique, disposer d'outils adaptés à son activité, avoir une communication fluide ou encore trouver satisfaction et accomplissement dans son travail.

Faire partie d'un réel groupe de travail qui se soutient, s'entraide, partage ses échecs et ses réussites et favorise la communication représente une force qui permet de mieux supporter certaines situations de travail et d'y faire face. C'est à travers le groupe de travail que se construit la reconnaissance du travail réalisé. La reconnaissance de son travail par ses collègues « avec lui on travaille bien, il fait du beau boulot », par son responsable hiérarchique « ton travail contribue au développement du service ». Enfin, la dimension matérielle, avec des postes et outils adaptés, permet de compléter les conditions de travail favorisant l'épanouissement.

QUE FAIRE EN CAS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?

Si vous ressentez un ou plusieurs des effets cités dans le schéma (cf. recto), si vous vous sentez mis à l'écart, sans la possibilité de l'exprimer à vos collègues ou à votre responsable, si vous vous sentez submergé par la charge de travail ou encore dévalorisé dans les tâches que vous pouvez accomplir, vous pouvez solliciter les interlocuteurs ressources :

- médecin de prévention, responsable des ressources humaines ;
- assistant de service social.

Ils peuvent vous écouter, vous accompagner et vous aider à trouver ensemble des solutions, en toute confidentialité. Le conseiller de prévention, l'assistant de prévention ou un collègue représentant du personnel sont là pour vous orienter ou relayer l'information aux personnes citées plus haut. Il ne faut pas hésiter à faire part des difficultés ressenties, sans crainte de conséquences défavorables. Si votre situation le nécessite elle pourra aussi, avec votre accord, être traitée en cellule de veille sociale (CVS)*.

*Plaquette CVS : ww.rh.inserm.fr > Action sociale > Instances et comités RH

- Les risques psychosociaux peuvent survenir quel que soit l'environnement de travail (bureaux, laboratoires...) car ils sont liés à l'organisation du travail et au fonctionnement des équipes.
- L'Inserm s'est doté d'une organisation pour traiter de la problématique des RPS :
 - Au niveau national, la Commission de prévention des risques psychosociaux (CPRPS) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) participent à la politique nationale de prévention des RPS.
 - Au niveau régional, le Comité spécial d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSHSCT) et la CVS proposent des actions à mettre en œuvre afin de prévenir les RPS, et d'assurer un accompagnement des situations individuelles ou collectives de souffrance au travail.

CONTACTS :